

## 25 fédérations vont bénéficier du fonds d'urgence du CNOSF

**Le conseil d'administration du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) valide les conditions d'attribution du fonds d'aide d'urgence à destination des fédérations. Vingt-cinq fédérations en bénéficieront.**

D'un montant global de 900 000€, ce fonds a pour vocation à soutenir les fédérations rencontrant dans le cadre de la crise sanitaire des difficultés financières susceptibles de mettre en danger leur « survie ». Le

Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et l'Agence nationale du sport (ANS) ont retenu 25 fédérations parmi lesquelles huit olympiques (taekwondo, karaté, natation, boxe, tir à l'arc, badminton, lutte et haltérophilie). 64 fé-

dérations avaient déposé un dossier de demande d'aides. Le CNOSF a précisé les indicateurs sur lesquels a été basée l'attribution des aides :

- Un classement des Fédérations selon les « pertes financières engendrées par la baisse de li-

cences et cotisations ».

- Un premier niveau de priorisation selon le ratio « pertes financières licences et cotisations/ budget Prévisionnel 2020 » de la fédération.

Un second niveau de priorisation selon les principales charges fixes auxquelles la fédération se doit de faire face avec une nouvelle priorisation pour les charges dites de « fonctionnement et autres amortissements ».

Les aides, qui seront versées d'ici la fin de l'année, seront de 30, 40 ou 50.000€ suivant les cas.

### Les fédérations bénéficiaires :

- Fédération Sportive et Gymnique du travail,
- Fédération française de Pelote basque,
- Fédération française de Savate, Boxe française et disciplines associées,
- Fédération française de Force,
- Fédération française de Kick-boxing, Muaythaï et disciplines associées,
- Fédération française de Twirling Bâton,
- Fédération française de Danse,
- Fédération française des Arts énergétiques et Martiaux chinois,
- Fédération française de Taekwondo,
- Fédération française de Karaté,
- Fédération française de Sauvetage et Secourisme,
- Fédération française de Billard,

- Fédération française d'Education Physique et Gymnastique Volontaire,
- Fédération française de Football Américain,
- Fédération française de Natation,
- Fédération française de Boxe,
- Fédération française de Sport Adapté,
- Fédération française de Tir à l'arc,
- Fédération française de Badminton,
- Fédération française Retraite Sportive,
- Fédération française de Rugby à XIII,
- Union sportive scolaire de l'enseignement du 1er degré,
- Fédération française de Ski nautique et Wakeboard,
- Fédération française de Lutte,
- Fédération française d'Haltérophilie et de Musculation

### Le casse-tête du pass'sport

Michel Cadot, président de l'Agence nationale du sport et délégué interministériel aux Jeux et grands événements sportifs, était interrogé au Sénat la semaine dernière. Regrettant le peu de moyens du sport face à la culture, ou encore le soutien insuffisant aux clubs et fédérations les plus touchés, Michel Cadot a répondu : « J'entends le message mais il n'est pas facile de trouver la bonne martingale ». Il a indiqué que 3.700 clubs avaient bénéficié du fonds de solidarité d'un montant global de 15 M€, géré par l'ANS, et reconduit en 2021. Il s'est aussi attardé sur le pass'sport, doté d'une enveloppe de 100 M€. Il fait l'objet d'un « débat complexe ». « L'idée est de cibler sur les familles avec des enfants de moins de seize ans et selon des critères sociaux », a expliqué le président de l'ANS en soulignant que la difficulté d'« identifier le périmètre », à savoir cibler le mouvement fédéral ou l'élargir à l'ensemble des clubs. « Il y a un débat avec le CNOSF qui veut limiter le pass'sport aux clubs fédérés ce qui représentent 2 millions de bénéficiaires, à 50 € le pass'sport on arrive à 100 M€ (la somme annoncée par le Président de la République pour le pass'sport) », a détaillé le dirigeant.

### Le budget 2021 du COJO Paris 2024 validé

**3,9** La Société de livraison des ouvrages olympiques a validé son budget 2021 ainsi que l'attribution des derniers équipements destinés aux Jeux de Paris 2024. La Solideo a adopté, à l'unanimité, son budget 2021 avec 311,2 M€ de dépenses, dont 61 M€ pour le village des athlètes et 26 pour celui des médias.

La Solideo a également validé l'attribution des derniers marchés des ouvrages olympiques dont l'aménagement de la Marina du Roucas Blanc à Marseille pour les épreuves de voile. Un doute planait sur le site des épreuves de voile depuis que la nouvelle maire de la ville, Michèle Rubirola, voulait faire baisser la facture globale de 25 M€, dont 22 M€ pour la ville. Le marché de conception réalisation a finalement été attribué aux cabinets d'architectes Carta et Rougerie alliés au constructeur Travaux du midi (groupe Vinci). La Solideo a par ailleurs fait le point sur la première année des travaux de déconstruction et de viabilisation des terrains futur village des athlètes, à cheval sur les communes de Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île-Saint-Denis. Tous les permis de construire ont été déposés, dont 9 signés en novembre et les 4 restants devant l'être d'ici la fin de l'année. Les travaux de construction seront lancés à la fin du premier trimestre 2021 et un accord a enfin été trouvé avec l'école d'ingénieurs Supmeca qui s'opposait à sa délocalisation. Le budget global de la Solideo, l'État et les collectivités apportent 1,386 Md €, en valeur 2016, et les financements privés entre 1,8 et 2,3 Mds €. L'impératif fixé par le gouvernement est de ne pas dépasser la barre du 1,4 Md € d'argent public avant l'actualisation des montants en 2021 lors d'une clause de revoyure.